



MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 16 Avril 2021

LA POSTE

LES POSTIERS ENTENDUS

BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF DE CHÔMAGE PARTIEL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

C'EST GAGNÉ !

L'inacceptable a été franchi par La Poste lorsqu'elle a pris la décision de ne pas permettre d'être en chômage partiel durant la période de vacances scolaires.

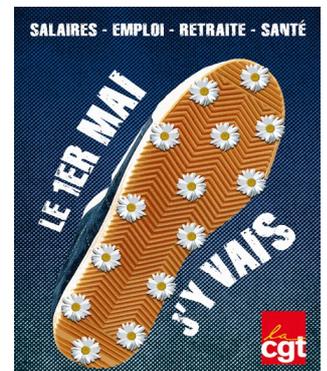
Mise sous pression par nos différentes interventions, dans les directions locales par les militants de la CGT, avec une « lettre ouverte » adressée au PDG du Groupe La Poste demandant « l'annulation de la note, l'arrêt des intimidations et de toutes les formes de pressions afin de ne pas priver les postières et postiers de congés », ainsi que par toutes les luttes en cours dans les différents services et dans plusieurs départements, La Poste a fini par reconnaître la possibilité de l'activité partielle pendant les vacances scolaires de printemps 2021, période imposée par le gouvernement.

Parce qu'il est inconcevable d'assimiler cette période stressante, avec des limitations de déplacements et des restrictions sociales à une période de congés payés où on est sensé profiter de notre temps libre, nous invitons tous les agents qui ont été dans l'obligation de poser des congés à faire des recours pour les transformer en du chômage partiel. Si besoin faites appel aux représentants CGT de votre site, de votre département.



Depuis plus d'un an maintenant, les postières et les postiers ont fait preuve d'adaptabilité pour répondre aux besoins de service public postal exprimé par les usagers (particulier, professionnels, collectivités etc..). Ils sont sur tous les fronts, aussi bien dans les sites qu'en travail à domicile, qu'ils soient à l'exploitation ou dans l'encadrement, dans des conditions parfois difficiles, subissant des injonctions contradictoires.

**LA CGT FAPT APPELLE L'ENSEMBLE DES POSTIERS
À MANIFESTER LEUR « RAS LE BOL » ET À EXPRIMER
LEURS REVENDICATIONS PAR TOUTES INITIATIVES
DÉCIDÉES COLLECTIVEMENT SUR LES LIEUX DE TRAVAIL**



**ET D'ORES ET DÉJÀ, À FAIRE DU 1^{ER} MAI,
JOURNÉE DE LUTTES DES TRAVAILLEURS, UNE BELLE ET GRANDE JOURNÉE
DE CONVERGENCE DE L'ENSEMBLE DU MONDE DU TRAVAIL**

Rapprochez-vous des syndicats
départementaux CGT
pour connaître les modalités